

**ARRÊTÉ N° 2022-2023-27 PORTANT MODIFICATION DE
L'ARRÊTÉ N° 2022-2023-25 PORTANT
RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES ET COMPOSITION
DES LISTES DE CANDIDATS
POUR LE RENOUELEMENT DES REPRÉSENTANTS DES
PERSONNELS
AU COMITE SCIENTIFIQUE DE L'OBSERVATOIRE DES
SCIENCES DE L'UNIVERS DE LA RÉUNION (OSUR)
DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION**

SCRUTINS DU 29 SEPTEMBRE 2022

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de La Réunion ;
- Vu les **Statuts de l'OSUR** ;
- Vu l'arrêté n°2022-2023-06 relatif à l'organisation de l'élection pour le renouvellement général des représentants des personnels et des usagers au Comité scientifique de l'observatoire des sciences de l'univers de La Réunion (OSUR) de l'Université de La Réunion
- Vu l'ensemble des dépôts de candidatures ;
- Vu l'ensemble des documents électoraux et pièces produites ;
- Vu le procès-verbal du tirage au sort réalisé au sein de la Direction des affaires juridiques et institutionnelles le vendredi 23 septembre 2022 ;
- Vu l'arrêté n°2022-2023-25 portant recevabilité des candidatures et composition des listes de candidats pour le renouvellement des représentants des personnels au comité scientifique de l'observatoire des sciences de l'univers de la réunion (OSUR) de l'Université de La Réunion ;

Considérant l'erreur matérielle présente sur l'arrêté n°2022-2023-25 précité et la nécessité d'y remédier ;

ARRÊTE :

Article 1 - Objet :

Le présent arrêté a pour objet de déclarer la recevabilité des candidatures reçues dans les délais impartis et remplissant les conditions réglementaires fixées, notamment dans le Code de l'éducation, pour les scrutins du 29 septembre, en vue de l'élection des représentants des personnels appelés à siéger au sein du Comité scientifique de l'observatoire des sciences de l'univers de La Réunion (OSUR) dans le cadre du renouvellement général des collèges concernés.

Article 2 – Liste des candidatures recevables pour les élections au Comité scientifique de l’OSUR :

Sont déclarées recevables, les listes de candidatures suivantes, en vue de l’élection des représentants des personnels du **Collège A des représentants des professeurs et personnels assimilés au titre du collège A au Comité scientifique de l’OSUR** :

Ordre de classement préférentiel	LISTES DE CANDIDATURES RECEVABLES
	OSURementrébien7liste
1	JACQUEMET Sébastien
2	STRASBERG Dominique
3	

Sont déclarées recevables, les listes de candidatures suivantes, en vue de l’élection des représentants des personnels du **Collège B représentants des autres enseignants-chercheurs, des enseignants, et des personnels assimilés, au titre du collège B au Comité scientifique de l’OSUR** :

Ordre de classement préférentiel	LISTES DE CANDIDATURES RECEVABLES
	Science ouverte
1	CORRAL-BROTO Pablo
2	RECHOU Anne
3	

Sont déclarées recevables, les listes de candidatures suivantes, en vue de l’élection des représentants des personnels du **Collège BIATSS au Comité scientifique de l’OSUR** :

Ordre de classement préférentiel	LISTES DE CANDIDATURES RECEVABLES		
	Uni-B	ITCOS	L’OSUR, demain
1	DESPRAIRIES Guillaume	REVILLION Christophe	STAMENOFF Pierre
2	VEREMES Hélène	BUREAU Sophie	AH PENG Claudine

Article 3 – Présentation des listes :

L'ordre d'affichage arrêté par tirage au sort s'entend sur tout support de gauche à droite et de haut en bas. Cet ordre s'applique, le cas échéant, aux professions de foi.

Article 4 – Exécution et mesures de publicité :

La Direction générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des intéressés par voie d'affichage et sur les sites intranet et internet de l'Université.

Fait à Saint-Denis, le 26 septembre 2022

**Pour le Président de l'Université de La
Réunion et par délégation**

**Le Directeur des affaires juridiques et
institutionnelles**


Nirmal NIVERT

Publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion, le 26 septembre 2022